

Province de Luxembourg
VILLE de FLORENVILLE

~

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD, nous avons l'honneur de vous
convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu
le jeudi 17 janvier 2013 à 20 heures, à la Maison communale

Objet :

~
CONVOCAATION du
CONSEIL COMMUNAL

ORDRE DU JOUR

L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente,

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28

- Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

**Présentation du projet de Parc Naturel de Gaume
par l'asbl Cuestas**

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 13.12.2012**
- 2. C.P.A.S. – Modification règlement d'ordre intérieur et convention d'hébergement des homes La Concille et Saint-Jean-Baptiste**
- 3. Vote d'un douzième provisoire pour février 2013**
- 4. Désignation représentants communaux au Comité de Concertation Commune/C.P.A.S. – Années 2013 à 2018 - Correctif**
- 5. Renouvellement C.C.A.T.M.**
- 6. Règlement complémentaire sur la police de la circulation routière – Approbation projet A.M. suppression limitation vitesse à 70 km/H sur la RN 83**
- 7. Schéma de structure – Attribution du marché**
- 8. Air Climat : Mise en lumière de la cuesta de Florenville – Approbation du décompte final**

- 9. Pose nouveau branchement BT individuel pour l'église de Muno – Approbation du devis Interlux**
- 10. Pose nouveau compteur électrique au presbytère de Muno – Approbation du devis Interlux**
- 11. Amélioration des performances énergétiques du Moulin Marron – Approbation du décompte final des travaux**
- 12. Réfection des ponts à Muno et Watrinsart – Approbation du projet modifié – Sollicitation inscription au programme triennal transitoire**

A la demande de M. Filipucci, Conseiller communal :

- 13. Renouvellement composition commission informelle sécurité**

	Par le Collège,	
La Secrétaire,		La Bourgmestre,
R. Struelens		S. Théodore